



MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT
48, CHEMIN DU DOMAINE
BEAUMONT, QC G0R 1C0

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICATS

MISE À JOUR : 25 MAI 2023

A. PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE OU SON MANDATAIRE					
<i>Le requérant, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par cette demande, doit fournir à la Municipalité une procuration, signé des deux parties, lui permettant d'agir dans cette présente demande comme mandataire.</i>					
Nom & Prénom			Société constituée en personne morale ou société de personnes		
Adresse municipale					
Municipalité		Code postal	Province		
		G0R 1C0	QUÉBEC		
Téléphone		Courriel			
B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROJET					
Adresse			Numéro de lot		
Date prévue des travaux			Valeur du projet (\$)		
MOTIF DE LA DEMANDE					
C. ENTREPRENEUR OU CONSTRUCTEUR					
Nom			Numéro de Licence RBQ		
			Numéro de téléphone		
D. OBJET DE LA DEMANDE (ENCERCLEZ VOTRE RÉPONSE) OU INDIQUER ICI :					
CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL	AGRANDISSEMENT	RÉNOVATION	LOTISSEMENT	GARAGE (Remplir annexe A)	
PISCINE (Remplir annexe B)	TERRASSEMENT	COUPE D'ARBRE	AJOUT D'USAGE	DÉMOLITION	AUTRE
E. DÉCLARATION (ENCERCLEZ VOTRE RÉPONSE) OU INDIQUER ICI :					
Cette demande de permis concerne-t-elle un immeuble destiné à être utilisé comme résidence privée pour personnes âgées ¹ ?					
OUI			NON		
SI LA RÉPONSE EST OUI, REMPLIR L'ANNEXE C DE CE FORMULAIRE					
Je déclare que :					
<ol style="list-style-type: none">1. Les renseignements que contient cette demande ainsi que les annexes, les plans, les devis et autres documents ci-joints sont à ma connaissance véridiques ;2. Si le propriétaire est une société constituée en personne morale ou une société de personnes, j'ai le pouvoir de lier cette société.3. En vertu de la « Loi sur les services de santé et les services sociaux », un propriétaire de résidence privée pour personnes âgées est tenu de déclarer sa résidence à l'Agence de santé et des services sociaux à partir du moment où une personne âgée y réside.4. J'atteste la véracité de la présente déclaration et que les données contenues dans cette demande et dans les documents qui y sont joints sont vrais, exacts et complets.					
DATE			NOM		

¹ Est une résidence pour personnes âgées un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées et une gamme plus ou moins étendue de services, principalement reliés à la sécurité et à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation principalement reliée à la sécurité et à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation maintenue par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S 4.3) ou d'un immeuble ou d'un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial au sens de cette loi.

Vincent Rioux, Bac. En design de l'environnement

Responsable de l'Urbanisme, de l'inspection et de la santé et sécurité

Téléphone : 418-833-3369 poste 226

Courriel : urbanisme@beaumont-qc.com



AIDE MÉMOIRE

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À UNE DEMANDE

VALIDEZ AVEC LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 741

- **PAIEMENT PAR CHÈQUE OU ARGENT (UNIQUEMENT) ;**
- **PLANS DE CONSTRUCTION FINAUX ;**
 - **PROFESSIONNELS** : Lorsque requis par les lois qui régissent les architectes et les ingénieurs, les plans et documents autres devront être signés par ceux-ci ;
 - **CODE DU BÂTIMENT ET AUTRES** : Quiconque prépare des plans et devis pour des travaux de construction ou exécute des travaux de construction doit se conformer au présent règlement ainsi, qu'à toute autre loi (ex : loi du bâtiment et ses codes) ou tout règlement applicable et en vigueur au moment du dépôt de la demande. La Municipalité n'assume pas la responsabilité de l'application de la « Loi sur la sécurité dans les édifices publics », ainsi que le « Code national du bâtiment » et les modifications éventuelles qui pourraient y être apportées.
- **PLAN D'IMPLANTATION :**

Une copie d'un plan d'implantation d'un bâtiment projeté ou d'un agrandissement signé par un arpenteur-géomètre, répondant aux exigences de sa profession. Malgré ce qui précède, une copie d'un projet d'implantation peut être préparée par le propriétaire ou son mandataire pour un bâtiment complémentaire ou tout ouvrage projeté pourvu que :

 - a) La propriété en question est déjà un certificat de localisation et que les zones de contraintes et de protections applicables soit présent et à jour sur le document ;
 - b) Que le projet déposé ne soit pas un nouveau bâtiment principal projeté ou un agrandissement supérieur à 60% du bâtiment d'origine;
 - c) Le projet se situe à plus de 1 mètre des normes minimales d'implantation (marges de recul), d'une bande de protection riveraine et toute autre norme provenant des autorités régionales ou gouvernementales ;
 - d) Le projet se situe à une distance minimale d'un mètre de toute servitude.
- **EN ZONE INNONDABLE OU D'ÉROSION** : Prévoir respecter les obligations des règlements opérants (*fédérale, provinciales et municipales*) pour cette contrainte ;
- **PISCINES RÉSIDENTIELLES** : Prévoir signer le document à l'ANNEXE B ;
- **COUPE D'ARBRE** : Prévoir fournir des photographies probantes de la situation ;
- **PERMIS MRC DE BELLECHASSE** : Prévoir faire les démarches auprès de la MRC de Bellechasse pour l'obtention des autorisations associées aux projets touchants :
 1. Une installation septique;
 2. Un puits;
 3. Des travaux d'aménagement, d'entretien à l'intérieur ou près d'un cours d'eau.
- **SECTEUR AGRICOLE (CPTAQ)** : Prévoir faire les démarches obligatoires auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- **PRODUCTION ANIMALE** : Prévoir respecter les obligations des règlements *opérants (fédérale, provinciales et municipales)* pour cet usage ;

TARIF DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS

1. **Permis de construction résidentielle** : 100\$ unifamilial / bifamilial et 50\$ = par logement ;
2. **Permis de rénovation ou d'agrandissement** : 25 \$ le premier 100m² et 25\$ pour chaque 100m² additionnel, max 1 000\$;
3. **Permis de construction d'un bâtiment complémentaire résidentiel (garage, remise, etc.)** : 25\$
4. **Certificat d'autorisation** : 20\$.
5. **Permis de lotissement** : 20\$ pour le premier lot et 10\$ pour les lots additionnels ;
6. **Permis de construction pour bâtiment d'élevage, réservoir à lisier, bâtiment commercial, industriel, public ou institutionnel** : 25 \$ le premier 100m² et 25\$ pour chaque 100m² additionnel, max 1 000\$;
7. **Permis de construction pour bâtiment agricole (autres)** : 50\$ par bâtiment ;
8. **Certificat de démolition** : 10\$ par projet.



ANNEXE A

Fournissez les renseignements suivants : le nombre de bâtiments complémentaires sur votre terrain
(remise, cabanon, garage, serre ou pavillon de jardin (gazebo) etc.)

QUANTITÉ EN DATE DE LA SIGNATURE DE CETTE DEMANDE : _____

DIMENSIONS EXTÉRIEUR DE CEUX-CI :

TYPE DE BÂTIMENT	DIMENSIONS HORS-TOUT
1.	
2.	
3.	
4.	

Nom du signataire

Date

ANNEXE B

JE M'ENGAGE A RESPECTER EN TOUT TEMPS SUR MA PROPRIÉTÉ LES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÈGLEMENT SUIVANT :

chapitre S-3.1.02, r. 1

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

ET TOUS AMENDEMENTS FUTURS À CELUI-CI.

J'atteste la véracité de la présente déclaration.

Nom du signataire

Date



MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT
48, CHEMIN DU DOMAINE
BEAUMONT, QC G0R 1C0

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICATS

MISE À JOUR : 25 MAI 2023

ANNEXE C

Fournissez les renseignements suivants : IDENTIFICATION DE LA RÉSIDENCE

Nom et coordonnées de la résidence :

Nom :	
Adresse :	
Municipalité	
Téléphone	Courriel
Nom du responsable sur place de la résidence	
Nom du ou des propriétaires de la résidence	

En vertu de la « *Loi sur les services de santé et les services sociaux* », un propriétaire de résidence privée pour personnes âgées est tenu de déclarer sa résidence à l'Agence de santé et des services sociaux à partir du moment où une personne âgée y réside.

J'atteste la véracité de la présente déclaration.

Nom du signataire

Date